

AVIS IMPORTANT AUX RÉSIDENTS DE RAANANA ! NOUS SOMMES LÀ POUR AIDER – LES ENTREPRISES ET LES PARTICULIERS

Avantages et facilités – RaananaJpeg.



Particuliers

En premier lieu, toutes les opérations de contentieux ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, nous recommandons de continuer à payer la facture en cours, afin de ne pas cumuler des paiements à la fin de la période de crise. A compter d'aujourd'hui, nous permettons de le faire à des conditions particulières :

1. Nous avons décidé d'autoriser le paiement des factures d'eau et d'égouts sans cumul d'intérêts – jusqu'à nouvel ordre.
2. De plus, dès que cela sera possible, vous pourrez discuter avec nous d'un arrangement pour la régularisation des dettes et l'annulation des intérêts dont les dossiers sont en cours de procédure judiciaire. Veuillez nous faire parvenir vos demandes d'échelonnement de ces dettes par courriel à l'adresse water@mei-raanana.co.il et nous vous contacterons.

Nous rappelons qu'il est possible d'effectuer tous les paiements sur le site Mei Raanana (cherchez la catégorie « Paiement d'une facture sur le site » pour un paiement avec un talon ou « Dossier résident » pour un paiement sans talon), ainsi qu'auprès du centre téléphonique au numéro 1-801-227-227 appel gratuit : extension 1 par répondeur vocal ou extension 2 par le biais d'un représentant du service.

Patrons d'entreprises

En vertu de la décision du Service administratif de gestion de l'eau, nous accordons aussi une facilité de paiement des factures d'eau aux patrons d'entreprises.

La prochaine facture d'eau pour les mois 1-2/2020 sera bientôt distribuée à tous les consommateurs. Compte tenu de la présente situation des entreprises du pays, nous accordons un report de paiement de cette facture (uniquement) jusqu'à la date du 10/06/2020. Dans le cas où vous souhaitez que cette facture ne soit pas prélevée lors du prochain prélèvement automatique prévu pour le 10/04/2020, veuillez nous en faire parvenir la demande par courriel à l'adresse water@mei-raanana.co.il ou nous en informer par téléphone

1-801-227-227 extension 2, jusqu'au 01/04/2020 au plus tard.

Attention : il est impératif de préciser par téléphone ou par courriel, les renseignements suivants : le numéro du débiteur + le nom du débiteur + le numéro de téléphone. Si vous ne souhaitez pas modifier la date du paiement prévu pour le 10/04/2020, veuillez ignorer cet avis.

Dans le cas où vous auriez décidé de reporter le paiement – tout d'abord, comme mentionné, il est possible de vous en acquitter jusqu'au 10/06/2020, ensuite, vous avez la possibilité d'étaler le paiement jusqu'à 12 échéances.

Gouttes – RaananaPNG.



Mei Raanana est à vos côtés même dans les périodes difficiles, prenez soin de vous et de votre famille.